



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/2000/136  
18 février 2000

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 17 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE  
DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration que la présidence a publiée le 15 février 2000 au nom de l'Union européenne sur les actes terroristes perpétrés récemment à Téhéran (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

Représentant permanent adjoint du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Nuno BRITO

ANNEXE

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne  
sur les actes terroristes perpétrés récemment à Téhéran,  
publiée le 15 février 2000

L'Union européenne déplore vivement l'attentat au mortier qui a eu lieu récemment dans le centre de Téhéran et regrette profondément que cet acte de violence navrant ait fait des morts et des blessés. L'Union européenne présente ses condoléances les plus sincères aux victimes et à leurs familles.

L'Union européenne réitère fermement sa condamnation de tous les actes de terrorisme, où et à quelque moment qu'ils se produisent et quels qu'en soient les motifs et l'origine; elle considère qu'il s'agit d'actes criminels et injustifiables. L'Union européenne rappelle que la lutte contre le terrorisme revêt la plus grande priorité et elle invite tous les États à participer aux efforts que déploie la communauté internationale pour combattre la menace de plus en plus grande que représente le terrorisme.

-----